



# Concours de composition 2012

## Œuvres pédagogiques

### Règlement

**Au cours de la quinzaine « Opus Erasmus » organisée par le Conservatoire à rayonnement régional du 20 au 31 mars 2012, la Ville de Boulogne-Billancourt organise un Concours international de composition d'œuvres à vocation pédagogique.**

**Placé sous le haut patronage de Pierre-Christophe Baguet, Député-maire de Boulogne-Billancourt, ce concours est réservé aux jeunes compositeurs de toutes nationalités, âgés de moins de 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

**L'inscription au concours est gratuite.**

**Art. 1 :** le sujet du concours 2012 est : la composition d'une œuvre instrumentale spécialement conçue pour des élèves de conservatoires ou écoles de musique de différents niveaux d'étude. Référence pour la France : les Conservatoires à rayonnement régional (CRR) ou départemental (CRD).

**Art. 2 :** chaque candidat compositeur ne peut présenter qu'une seule œuvre, écrite pour une des nomenclatures suivantes :

► **1** Pièce pour une voix soliste (niveau cycle 3, 8 à 10 années d'étude).

Tessiture de la voix : soprano, mezzo-soprano ou baryton. La pièce pourra être sans texte ou en langue française. D'une durée de 4 à 7 minutes, elle sera écrite pour voix seule ou accompagnée (piano ou instrument monocordique).

► **2** Pièce pour ensemble de percussions (niveau fin de cycle 2, 6 à 8 années d'étude), de 4 à 6 exécutants et d'une durée de 5 à 10 minutes. Les compositeurs

intéressés par cette formule devront prendre contact avec le CRR de Boulogne-Billancourt (secrétariat du directeur) afin de recevoir une fiche technique précise concernant les niveaux, les effectifs possibles, le matériel disponible et les limites techniques à ce niveau d'études.

► **3** Pièce pour orchestre de jeunes (niveau fin de cycle 1, 4 à 5 années d'étude) d'une durée de 5 à 10 minutes. Les compositeurs intéressés par cette formule devront prendre contact avec le CRR de Boulogne-Billancourt (secrétariat du directeur) afin de recevoir une fiche technique précise concernant les niveaux, les effectifs possibles et les limites techniques à ce niveau d'études.

**Art. 3 :** Le jury sera composé de personnalités du monde musical (compositeurs et professeurs d'instrument), du maire adjoint chargé de la Culture de la ville de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'un représentant de la SACEM, d'un représentant de l'ARIAM Ile-de-France et sera présidé par le directeur

du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Boulogne-Billancourt.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

**Art. 4 :** les candidats devront attester par écrit que les œuvres présentées sont inédites et n'ont jamais été exécutées en public ni primées à d'autres concours.

**Art. 5 :** les candidats devront fournir trois exemplaires lisibles de leur composition, manuscrits écrits à l'encre ou si possible réalisé au moyen d'un logiciel. Les parties séparées instrumentales seront également fournies par le candidat.

Ces partitions porteront le nom de leur auteur, l'anonymat n'étant pas requis, en raison de la nécessité pour les candidats de pouvoir, s'ils le désirent, communiquer avec les enseignants du CRR de Boulogne-Billancourt, afin de mieux connaître les possibilités techniques des élèves concernés.

Le dossier d'envoi devra également comporter :

- la fiche d'inscription ci-jointe,
- un curriculum vitae,
- une photo du candidat,
- l'attestation décrite à l'article 4.

**Art. 6 :** les partitions et les autres documents devront parvenir au secrétariat du concours au plus tard le **17 janvier 2012** par envoi recommandé aux frais du candidat, à l'adresse suivante :

Conservatoire à rayonnement régional  
Concours de composition  
Secrétariat du directeur  
22, rue de la Belle-Feuille  
92100 Boulogne-Billancourt - France

**Art. 7 :** le jury procédera à huis-clos à une première sélection et pourra retenir plusieurs œuvres pour la finale publique du concours qui aura lieu le mercredi 28 mars 2012 au CRR. Les œuvres seront exécutées autant que possible par des étudiants du niveau concerné. Le jury

jugera sur partitions les pièces dont l'exécution en public n'aurait pu être réalisée.

À l'issue de cette finale seront décernés :

- le prix de composition de la Ville de Boulogne-Billancourt, d'un montant de 2 500 euros,
- le prix de l'ARIAM Île-de-France, d'un montant de 2 000 euros (pièce pour orchestre de jeunes),
- le Prix de la SACEM, d'un montant de 1 500 euros.

Le jury se réserve le droit de diviser ces prix, de ne pas les attribuer, et de décerner par ailleurs d'autres prix ou mentions.

**Art. 8 :** les œuvres n'ayant pas été sélectionnées pour la finale, ou n'ayant pas reçu de prix pourront être retirées au secrétariat du directeur jusqu'au 30 juin 2012.

**Art. 9 :** les œuvres retenues et primées feront partie de la programmation 2012-2013 du Conservatoire de Boulogne-Billancourt.

---

**Contacts :**

01 41 31 83 42  
alain.louvier@agglo-gpso.fr

01 41 51 85 27  
ctienne.lesobrc@agglo-gpso.fr

---

# Concours de composition

de la ville de Boulogne-Billancourt

Œuvres pédagogiques (mars 2012)

## Fiche d'inscription

(À retourner avec les autres documents mentionnés art. 5)



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Code postal : ..... Pays : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

N° de téléphone : .....

Courriel : .....



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT



GRAND  
PARIS  
Seine Ouest

Conservatoire à rayonnement régional  
22, rue de la Belle-Feuille  
92100 Boulogne-Billancourt - France